L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 9 JUILLET 1857.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.,
Editeurs-Propriétaires:
G. F. WEISSE, E. DUFOUR,
E. DUVERGNE, E. BARBY.
Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 9 JUILLET 1857.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnemens "à la semaine," à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

M. L. A. FERNET, négociant à Vera-Cruz, est autorisé à percevoir ce qui nous est dû au Mexique. Les personnes établies dans ce dernier pays qui voudront s'abonner à l'Abeille ou y insérer des annonces, devront s'adresser à lui.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par BERNARD TURPIN—A 10 heure et demie, magasin de M. Baste & Grima, 72, rue Gravier—Eaux de vie, vins, fruits à l'eau de vie, porter anglais, etc., etc.

Chronique Européenne.

Nous avons reçu hier nos journaux européens apportés par le Niagara: ils vont jusqu'au 20 juin pour l'Angleterre et jusqu'au 18 pour le continent.

La Chambre des Communes d'Angleterre a adopté le bill de lord Palmerston sur le serment parlementaire. Tous les amendements qui tendaient à conserver, sous une forme ou sous une autre, l'incompatibilité dont les juifs étaient frappés ont été repoussés à une immense majorité. Lord Palmerston a même déclaré, dans le cours de la discussion, qu'il n'entendait pas exclure les juifs des fonctions publiques, et cette déclaration n'a produit aucune influence sur le vote du bill, qui a réuni 342 voix contre 201.

Le gouvernement autrichien, en exécution des promesses faites par l'empereur François-Joseph aux protestants de Hongrie, s'occupe de préparer les statuts qui devront assurer à l'Eglise évangélique dans l'empire d'Autriche une constitution légale et indépendante.

Le mouvement du protestantisme se fait également remarquer en Bavière. Les protestants d'Augsbourg, de Nordlingen et d'autres localités ont signé des adresses pour demander que les communautés évangéliques soient représentées au prochain synode général par un nombre suffisant de membres laïques élus par les communes.

Les élections absorbent tous les esprits en France.

Nous ne savons, dit la Presse, quel sera le résultat des élections, mais ce qui est certain, c'est que les candidatures se multiplient d'une façon étonnante. Dans le Rhône, l'opposition porte décidément, d'après notre correspondance, MM. Henon, Jules Favre, Bacot et Fr. Morin. A Saint Etienne se présentent MM. Pelletan et F. Sain, ancien représentant, et à Roanne, M. Cherpin, qui, nous dit-on, a de grandes chances; dans le Tarn, MM. Canet et Rigal, anciens représentants. Dans la Meurthe, il est question de porter M. le général Cavaignac dans les trois circonscriptions du département.

Nous recevons la circulaire de M. Leyraud, ancien député, qui se porte dans la Creuse. Il considère comme le devoir d'un représentant "de développer nos institutions d'ordre et de liberté, d'augmenter la richesse publique, d'améliorer la condition matérielle et morale des ouvriers, et de favoriser leurs travaux." A Sens, M. Léopold Javal, qui se porte en opposition avec le candidat officiel, se place surtout au point de vue des intérêts agricoles.

Une circulaire plus accentuée est celle que M. Armand Lévy adresse aux électeurs de Chalon et de Semur (Côte d'Or). "Nous devons tous aller voter, car qui s'abstient s'annule. Chaque élection est un jugement porté sur les actes du gouvernement, et nous avons aujourd'hui plus le droit de le juger qu'il s'agit sans rencontrer d'opposition. [illegible]" M. Lévy reconnaît que la France s'est relevée devant l'étranger, mais il croit que le bonheur et la grandeur de la nation sont inséparables de la liberté."

A Corbeil et à Etampes, M. le marquis de [illegible] est candidat contre M. Darblay jeune. M. [illegible] est candidat de l'opposition dans la quatrième circonscription de Saône-et-Loire. M. Ignace Pochon, ancien député, [illegible] dans l'arrondissement d'Hazebrouck.

Le département de la Dordogne est un de ceux où l'agitation électorale a fait le plus de progrès. M. Gibiat, candidat désavoué par l'administration, se retire, pour ne pas engager ses amis dans une voie qui pourrait, dit-il, devenir périlleuse pour eux. Mais à Périgueux M. Dupont, député sortant, [illegible]

Le Perigord publie la note suivante:

"Nous avons appris par divers articles publiés par l'Echo de Vesone, [illegible] M. le ministre de l'intérieur aux deux journaux de Périgueux, et nous avons préféré en référer à la seule autorité qui puisse nous protéger contre de telles attaques, nous fiant à la justice de M. le préfet de la Dordogne."

La conférence de Paris s'est réunie le 16 juin pour l'échange des ratifications du traité relatif à Neufchâtel. La conférence devait se réunir aussi le 18 pour approuver le nouveau tracé de la frontière en Bessarabie.

Les lettres de Rome annoncent que le Pape était à Bologne, plusieurs conseils dans lesquels ont été résolues, on ne dit pas dans quel sens, plusieurs questions administratives d'une haute importance, à ce qu'on assure, mais dont on n'indique pas le sujet. [illegible]

La seule nouvelle de quelque importance qui nous vienne de Constantinople, c'est celle de la mise en état de siége des faubourgs de la capitale turque, par suite probablement d'une convention conclue par les drogmans chargés de s'entendre avec le gouvernement turc sur les moyens à prendre pour se débarrasser des brigands qui se sont multipliés à l'abri des capitulations.

Les nouvelles de Madrid confirment la nouvelle du prochain départ du maréchal O'Donnell pour l'étranger et du peu de progrès que font les négociations entre M. Pidal et l'envoyé mexicain. Le Sénat a commencé le 12 la discussion du projet de loi relatif à sa propre réorganisation.

On écrit de Madrid, 12 juin:

"Le général O'Donnell ayant obtenu un congé, doit se rendre à la Alcudia et ensuite en France, aussitôt après que la session des Cortès sera close.

"Ce qui fait aujourd'hui la plus grande force du ministère c'est que le général O'Donnell n'est pas mal avec la Cour, et que celle-ci n'a pas l'intention d'appeler M. Bravo Murillo à la direction des affaires. Il est des personnes qui pensent que M. Gonzales Bravo pourra faire partie du cabinet, mais c'est une combinaison à laquelle on ne pense pas actuellement.

"Le projet de loi sur la presse doit être discuté la semaine prochaine. Il rencontrera quelque opposition, même parmi les modérés, mais le gouvernement est sûr d'avoir une forte majorité.

"On a publié les relevés de la dette flottante. Celui de juin excède de 3 millions de réaux celui de mai; mais ce résultat a peu d'importance si l'on considère que le gouvernement a dû se procurer des fonds pour payer le semestre des intérêts de la dette.—Les contrats faits par le gouvernement ont été à 6 p. c. avec les particuliers et à 5 p. c. avec la Banque.

"La question mexicaine demeure tout-à-fait paralysée. Le gouvernement espagnol voudrait vider toutes les questions avec M. Lafragua personnellement; mais celui-ci désigne n'avoir de pouvoirs que pour traiter de la réparation demandée par l'Espagne au sujet des violences commises sur des sujets espagnols; ses pouvoirs ne vont pas jusqu'à régler la fameuse question des créances dites de la convention. On croit, du reste, que le Mexique, par peur des Etats-Unis, finira par donner toutes les satisfactions demandées."

D'après une correspondance de Londres, le gouvernement général des Indes aurait prononcé l'annexion à l'empire anglo-indien des Etats de Bijoy-Singh, rajah de Hindou Khouch, mort le 11 avril sans postérité et sans héritiers reconnus. Voici le passage de la lettre dont il s'agit:

On a reçu, dit-il, des nouvelles de l'Inde qui vont jusqu'au 30 avril. A cette date, le gouverneur général venait, après avoir pris l'avis de son conseil, de prononcer l'annexion à l'empire anglo-indien des Etats de Bijoy-Singh, rajah de Hindou-Khouch, mort, le 11 avril, sans postérité et sans héritiers connus. Les territoires qui viennent d'être ainsi annexés aux possessions britanniques sont situés sur le versant méridional de l'Hindou-Khouch, vaste chaîne de montagnes surnommée le Caucase indien, qui va depuis les frontières de la Perse jusqu'à l'Indus, dans le nord de l'Afghanistan et dans le sud du Badakchan et du Turkestan indépendant.

Les Etats de Bijoy Singh renferment des pays riches et fertiles et qui, de plus, par leur situation géographique, ont une importance politique depuis longtemps reconnue.

Les Fous.

Nous avons déjà signalé les grands inconvénients de la claustration ou plutôt de l'incarcération que l'on fait subir aux fous avant de les envoyer à l'hospice Jackson. Ces malheureux sont renfermés dans les cellules de la prison de paroisse où il est impossible de leur faire suivre le traitement qu'exigerait leur triste état. Lorsque la folie est bien constatée, pourquoi ne pas se hâter de diriger sur Jackson les infortunés qui sont atteints de cette cruelle maladie? Ils y seraient mieux que dans une prison où, malgré toute l'humanité dont puissent être animés leurs gardiens, ils ne sauraient trouver les soins convenables.

Le docteur Delery, médecin du second et du troisième district, vient d'appeler sur ce fait l'attention du conseil de ville. Voici le rapport qu'il lui a présenté mardi soir:

Messieurs,

Permettez que j'appelle votre attention sur un sujet qui mérite d'être pris en considération; je veux parler de l'asile provisoire des fous où les malheureux qu'on y mène ont à subir l'énorme délai de soixante jours avant d'être expédiés à l'asile de Jackson, le seul établissement disposé convenablement pour les recevoir, et le seul où il soit fait un traitement spécial de la folie. J'ai beau m'ingénier, je ne puis trouver une raison plausible à cette quarantaine de 60 jours, dans un local étroit et malsain, imposée à des malheureux atteints d'une maladie qu'il importe surtout de prendre au début pour avoir quelque chance de succès. Que voit-on dans cet asile provisoire, donjon plus propre à recevoir des criminels qu'une classe d'hommes qui a tant de titres à notre bienveillante sollicitude? On y voit des malheureux privés de la raison, se coudoyant dans un préau étroit, étuve l'été, glacière l'hiver, jetés pêle-mêle, la nuit, dans de sombres cellules où l'air se renouvelle à peine, et dont ils sortent le matin, la face et la tête meurtries des coups qu'ils s'y donnent, excités qu'ils sont par les déplorables conditions hygiéniques dont ils sont entourés. N'avons-nous pas vu, ces jours derniers, l'un d'eux se précipiter sur son compagnon de chambre endormi et lui enlever, d'un coup de dents, deux doigts qu'il cracha à la figure du gardien accouru au secours de la victime?

Je crois, Messieurs, qu'il est de la plus haute importance que les aliénés envoyés à l'asile provisoire des fous soient expédiés, le plus promptement possible, à l'asile de Jackson où ils doivent recevoir un traitement spécial et rencontrer les conditions hygiéniques les plus favorables à la guérison de la plus triste de toutes les maladies, puisqu'elle ravale l'homme au dessous de l'état de la brute en l'armant contre lui-même de ses propres fureurs. Je ne m'appesantirai pas davantage sur cette question importante, sachant que la sollicitude de votre honorable corps est acquise à l'avance à toutes les infortunes comme à toutes les douleurs qu'il est de son ressort de soulager, et convaincu que ce simple aperçu suffira pour provoquer de votre part une enquête sérieuse et l'adoption de mesures propres à remédier au mal.

Agréez, etc., C. DELERY,
Médecin de la ville pour le 2me et le 3me District.
N. O., 2 juillet 1858.

Ce rapport a été référé par le conseil des assistants-aldermen au comité des prisons, ainsi qu'une résolution dont le but est d'abréger le séjour que sont aujourd'hui obligés de faire les fous dans la prison de paroisse. L'humanité commande impérieusement au conseil de ville de modifier un état de choses regrettable sous tous les rapports. Nous ne savons si la singulière quarantaine que l'on fait faire aux fous leur est imposée par une loi ou par une simple ordonnance. Dans ce dernier cas, le remède est aux mains du Conseil; dans le premier, nous espérons que nos aldermen se hâteront, dès la réunion de la prochaine législature, de s'adresser aux chambres pour obtenir la révision d'une loi qui a produit jusqu'ici les plus déplorables effets.

Dépêches télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles maritimes.

New-York, 8 juillet.—L'Arabia a apporté la nouvelle que les navires suivants, partis de la Nouvelle-Orléans, sont arrivés en Europe:

A Liverpool—W. H. Prescott, Marseilles et Smithsonian.

En dehors de Portsmouth — Miscrean en route pour Rotterdam, Fanny Ann en route pour Cronstadt.

Au Havre—D. S. Gilchrist et Nebraska.

Espagne.

Le ministre espagnol et l'ambassadeur mexicain ont eu à Madrid une longue conférence qui n'a abouti à aucun résultat.

Les ambassadeurs anglais et français essaient d'opérer une réconciliation, mais la position des deux pays est considérée comme très critique.

Le bruit que le général Concha avait envoyé des navires de guerre sur les côtes du Mexique est confirmé.

Le ministre mexicain devait quitter Madrid dans le délai d'une semaine si le gouvernement espagnol s'obstinait à ne pas le reconnaître en sa qualité officielle.

Russie

Les Circassiens ont remporté une autre victoire sur les Russes. La perte de ces derniers a été d'environ 1,000 hommes.

Inde.

Les rebelles (indigènes) de l'armée du Bengale ont pillé la banque de Delhi et ont proclamé roi le fils de l'ancien monarque Mogol.

Le gouvernement rassemble des troupes autour de Delhi pour réprimer la rébellion.

Chine

La rareté des subsistances produit une grande détresse en Chine. Les rebelles se maintiennent encore dans plusieurs districts et on craint qu'ils ne causent un grave préjudice au commerce.

Explosion à bord d'un bateau à vapeur
Victimes

Chicago, 8 juillet—Les chaudières du bateau à vapeur Beiden City ont fait explosion dans la rivière Oshkosh. Quatre personnes ont été tuées et plusieurs autres grièvement blessées.

Marchés de Cincinnati

8 juillet—Farine, $6 25 à 6 50; maïs, de 55 à 60; avoine, 50 à 53; seigle, 95 (baisse); bacon: épaules, de 9 7/8 à 10; plats côtés ribbed, 12; lard de [illegible].

Vicksburg, 8 juillet—Le Fanny Bullitt est passé ce matin à 11 heures, descendant le fleuve.

ST-TAMMANY.—Les Know-Nothings de Saint-Tammany ont désigné M. A. L. Carpenter comme leur candidat pour la place de représentant. Ils ont également nommé les candidats suivants: John J. Moree, pour la place de recorder; R. M. Lanier, pour la place de shérif; G. H. Bell, pour la place d'assesseur; et J. E. Smith pour la place de coroner.

MEURTRE.—M. Yates, un des adjudicataires des travaux du chemin de fer de Vicksburg, Shreveport et Texas, a été tué de plusieurs coups de couteau, à Vicksburg, par un esclave qu'il venait de faire châtier. Le meurtrier s'est livré sans résistance, a avoué son crime et a dit qu'il était prêt à l'expier. Il a du être jugé à Richmond.

LIBRAIRIE PAYA.—MM. C. Coppens & Cie ont reçu par le Black Warrior un envoi d'excellents ouvrages dont on trouvera la liste dans une annonce insérée plus loin. L'été est la saison de la lecture. Pendant l'hiver, le travail et le plaisir laissent à fort peu de personnes le loisir nécessaire aux entretiens intimes avec les conteurs que chacun aime et recherche. De juillet en octobre, on voudrait travailler qu'on ne le pourrait, et quant au plaisir il est tout entier dans le far niente et la villégiature. C'est dire que la lecture devient alors une nécessité pour ceux même qui n'en ont pas le goût. Que les touristes fassent donc ample provision de types avant de traverser le lac ou de prendre la poste pour les Etats du nord. Les œuvres des littérateurs français les plus éminents sont à la portée de tout le monde, grâce au bon marché fabuleux auquel la typographie parisienne livre maintenant ses produits.

TOULOUSE STREET TATTERSALL.—M. P. Van Rooten vient d'établir de magnifiques écuries dans la rue Toulouse, entre Dauphine et Bourgogne. Il y transportera le 15 de ce mois son établissement de la rue Bourbon. Voir aux annonces.

PASTILLES DE SALSEPAREILLE.—Nous publions plus loin la lettre flatteuse que l'Académie Royale de Madrid a adressée au Dr N. Héreu au sujet de son admirable découverte. Le suffrage de ce corps savant, si respectable à tous égards, ne laissera dans les esprits aucun doute sur la valeur thérapeutique des pastilles préparées par M. Héreu. Cet honorable pharmacien est le seul qui soit parvenu à obtenir l'alcaloïde de la salsepareille et à en faire le plus précieux peut-être des médicaments. Aussi l'Académie de Madrid n'hésite-t-elle pas à lui décerner le titre de bienfaiteur de l'humanité.

CHRONIQUE LOCALE.

GRAND INCENDIE—Un incendie a éclaté hier, entre minuit et une heure, dans le vaste magasin de comestibles et liqueurs de MM. Lusk & Co, Nos 4 et 5, rue Front Levée. Les édifices (à l'exception de deux) situés dans l'îlet compris entre les rues Gravier, Front, Commune, Fulton et celui formé par les rues Fulton et Levée, ne sont maintenant qu'un monceau de ruines.—Le feu s'est déclaré au deuxième étage, dans une chambre du fond. Un jeune homme mettait de la liqueur en bouteilles; une des bouteilles se brisa; le couteau tomba dans une chaudière dans laquelle on faisait fondre de la cire à cacheter, puis coula dans les barils dont quelques-uns n'avaient pas de bondes. Les flammes atteignirent les édifices avoisinans, qu'elles ne tardèrent pas à dévorer, puis traversèrent la rue Fulton. Tout le bloc occupé par MM. Wheeler & Forstall, Waldo & Hughes, quincailliers, Louis Snapp et Hyde & Co, marchands commissionnaires, R. W. Adams & Co et par les bureaux du "New Orleans and Cairo Mail Packet," fut bientôt réduit en cendres.—La pompe à vapeur "Young America" arriva à temps sur les lieux, mais la machine s'étant dérangée et les pompiers n'ayant pas les tuyaux nécessaires, elle ne put fonctionner qu'au bout d'une heure. Les flammes avaient fait dans l'intervalle des ravages effrayants; les étincelles étaient tombées dans les rues Camp et St-Charles. Les magasins situés entre Commune et Gravier, occupés par MM. Eaton & Haadison et Brisco & Somes, marchands de comestibles en gros, par MM. Perdreauville & Co, marchands de comestibles, Cochran & Hale, marchands de fruits, Baldo & Co, importateurs de cigares, Elliot & Co, marchands de comestibles en gros, et L. Lamer, entrepositaire de sucre, prirent feu, à l'exception des deux premiers. Les pompiers parvinrent à arrêter les progrès des flammes et sauvèrent ainsi les magasins de MM. Converse & Co et de plusieurs autres négociants.

Voici le tableau des pertes:

M. Avendano	$30,000
Jean Rebes	30,000
R. W. Adams & Co, Waldo & Hughes, Lusk & Co, Wheeler & Forstall, valeur du stock perdu	114,000
Elliott & Co, L. M. Baldo, M. P. Cochran & Hall, valeur du stock perdu	120,000
J. Martinez del Campo	20,000
J. H. Angurla	10,000

En retranchant de ce chiffre $35,000, valeur des terrains sur lesquels les sept magasins étaient bâtis, la perte est de $350,000.—M. L. Snapp a perdu pour $6,000 de papier d'imprimerie dont il avait un fort stock; MM. R. W. Adams & Co ont sauvé une grande partie de leurs marchandises qu'ils ont fait emmagasiner dans la rue du Canal; MM. Bisco & Simms avaient un stock de $22,000 qui a été très avarié mais était assuré pour toute la valeur.—Nous croyons que tous les livres ont été sauvés. Ceux de MM. Bisco & Semmes sont légèrement avariés par l'eau.—Plusieurs énormes murs se sont écroulés; nous sommes heureux d'annoncer qu'il n'y a pas eu d'accidents. — Presque toutes les propriétés étaient assurées, mais nous n'avons pu obtenir de détails.—La police a arrêté plusieurs voleurs pendant l'incendie.

—Le feu s'est déclaré, hier matin, près l'encoignure White et Félicity, et trois maisons en bois dont deux appartenant à Michael Otraun et l'autre à Mme Miles, ont brûlé. Elles étaient de peu de valeur. On croit que c'est l'œuvre d'un incendiaire.

Un magasin de la rue Lafayette, près Dryades, a failli brûler dans la nuit de mardi à mercredi. Plusieurs gamins avaient cloué un paquet de linge à la porte et y avaient mis le feu; le garde parvint heureusement à éteindre les flammes. Nous regrettons d'apprendre que les petits garçons n'ont pas été arrêtés.

COUR DU RECORDER STITH—John Dougherty, accusé d'avoir volé des vêtements qu'on a trouvés chez lui, subira un interrogatoire le 18 du courant—Cautionnement de $250.

James Carter restera en prison en attendant qu'il réponde à l'accusation de parjure portée contre lui par James Maglone.—L'instruction est fixée au 13 du courant.—L'affidavit allègue que le prévenu s'est parjuré lors de l'interrogatoire du plaignant qui était accusé de vol avec effraction et que le recorder a envoyé devant la Première Cour de District.

Hannah Murphy comparaîtra ce matin devant le recorder. Cecilia Ross, f. c. l, dit qu'elle est entrée chez elle, rue Poydras, et a volé divers articles.

Quatre négresses, qu'un affidavit accuse d'avoir assailli H. L. Young ont subi un interrogatoire. Une discussion s'est engagée sur la question de savoir si l'une des femmes était libre ou non. Il a été prouvé que sa mère, qui est une des accusées, est libre aujourd'hui, mais était esclave à la naissance de sa fille. Le juge Collens s'appuyant sur les décrets de la Cour Suprême et un article du code, a maintenu que quand un maître émancipe son esclave de son plein gré pour un terme de dix ans, ses droits cessent.—M. Field a répondu que dans ce cas la liberté ne fait que commencer et que l'esclave ne peut réclamer les privilèges d'une personne de couleur libre qu'après avoir été déclaré libre par un tribunal.—Le recorder a partagé cette opinion et envoyé les accusées devant la Première Cour de District.

Le nègre Jesse, accusé d'avoir tué l'esclave Toby sur un bateau à vapeur, a été rendu, après instruction, à son maître, le capitaine Ure.—Le Dr Blackburn a déclaré que Toby n'est pas mort des coups qu'il reçut à la tête, mais d'une affection pulmonaire.

Le recorder a fixé au 21 du courant l'interrogatoire de A. Culbertson, accusé de vol dans le magasin de A. Jacobs, encoignure St Charles et Poydras.

Patric Schyran, accusé d'avoir poignardé et grièvement blessé Thomas O'Hea, à l'encoignure Joseph et Nouvelle Levée, a fourni un cautionnement de $500 pour répondre de sa comparution le 21 du courant.

COUR DU RECORDER FABRE—Mme Storb, que Catherine Hutsberger accuse de l'avoir grossièrement insultée, a dû fournir un cautionnement de $350 pour répondre de sa bonne conduite.

Louis Ernest, h. c. l, a été écroué pour avoir menacé de faire tuer Jean René, h. c. l.

Thomas Gillouly est en prison pour avoir insulté M. C. Tullant.

Francis Louis a été envoyé devant la première cour de district pour avoir assailli Mary Campbell.

ENQUÊTE.—Le Coroner a pratiqué, hier, à l'Hôpital de Charité, la levée du corps de John McMann, blessé dans une rixe qu'il a eue, samedi soir, à Alger, et dont nous avons publié les détails. On ne croyait pas, lors de son admission à l'Hôpital, que la blessure fût grave. Le verdict accuse Peter Cook.

HORTICULTURE.—Tout le monde sait que M. HENRY LAWRENCE est un de nos horticulteurs les plus distingués, mais on ignore peut-être le zèle, l'intelligence, les efforts persévérants, l'application constante qu'il déploie pour agrandir la sphère du règne végétal en Louisiane et naturaliser parmi nous des plantes et des arbres dont la culture et la fructification paraissaient impossibles avant ses belles expériences. M. Lawrence a des droits incontestables à notre reconnaissance: il travaille moins pour lui que pour le pays et ses conquêtes horticulturales, qui sont en même temps les nôtres, feront un jour de la Louisiane le jardin et le verger de l'Union. Il a démontré de la manière la plus concluante que notre climat est propice à la production de la plupart des fruits savoureux que l'on trouve en abondance dans des latitudes moins chaudes. Les Reines-Claude, dont le parfum est incomparable, n'ont pas de rivales même en France, et ses fraises, de l'espèce appelée crescent seedling et qui produisent pendant six mois, ont une exquise saveur. M. Lawrence nous a envoyé quelques poires Colmar d'Alost, des poires fondantes et des pommes de Gravensteen, cueillies dans son vaste jardin du 3e district. Ces fruits sont magnifiques. Il a également cultivé du sorgho dont les tiges ont atteint une hauteur de dix pieds, et des choux caraïbes dont les larges feuilles veloutées font rêver au beau ciel des Antilles.

France.

LES ELECTIONS.

Paris, 15 juin.

Les mairies ont commencé, ce matin, à distribuer les cartes pour les élections de dimanche prochain. Il ne s'y est encore présenté que peu de monde. Chaque électeur est obligé de justifier de son identité et de signer sur un registre. Cette double formalité pourra bien retenir un certain nombre d'ouvriers. Les candidats officiels du département de la Seine ont fait afficher leur profession de foi; d'autres l'expédient au domicile des électeurs. La majorité des candidats des deux listes du comité républicain et du Siècle, des Débats, de la Presse, ne publiera aucune profession de foi.

Le Constitutionnel presse les candidats des deux listes d'opposition d'avoir à faire connaître s'ils prêteront serment.

Suivant toutes les probabilités, le Constitutionnel ne recevra aucune réponse. On se contentera de lui dire: Quand les candidats seront élus, ils verront ce qu'ils auront à faire. Mais, entre nous, je crois être certain que MM. Jean Reynaud, Bethmont, général Cavaignac, Garnier-Pagès, Carnot, Goudchaux, Bastide, Jules Simon, Ferdinand de Lasteyrie, Eugène Pelletan, candidats de la liste républicaine pur sang, ne prêteront pas serment. Il s'agit seulement de savoir si le refus de serment sera déclaré aussitôt après l'élection, ou bien le jour même de la prestation générale. Quant aux candidats de la liste du Siècle, des Débats et de la Presse, il n'y a guère que MM. Laboulaye, Vavin et Reynaud qui soient disposés à prêter serment. Vous voyez donc que ces candidatures ne sont qu'un moyen de manifestation et de protestation contre le gouvernement. Si quelques-unes de ces candidatures triomphent, le plan adopté est naturellement de recommencer le même système de protestation dans de nouvelles élections.

Des lettres de Besançon annoncent que le clergé se tient dans une certaine réserve en présence de la candidature du comte de Montalembert. Il est bon de remarquer que l'Univers, oubliant ses rancunes, conseille à ses amis de voter pour M. de Montalembert. Ce conseil a une certaine signification.

Voici une profession de foi qu'on lit sur les murs de Paris. Cette proclamation électorale est curieuse; je vous la transcris. C'est la seule qu'on remarque jusqu'à ce jour à côté de la liste des candidats du gouvernement. La foule s'arrête, lit, rit et s'éloigne en haussant les épaules.

Voici le document:

"*Candidature de Adolphe Bertron dans les dix circonscriptions du département de la Seine.*

"Electeurs du département de la Seine!

"Votre population d'élite, éminemment humaine, et en ce sens plus que souveraine, représente les intérêts de toutes les contrées de la France et même ceux du globe.

"Vos suffrages entraînent ceux de la France, et la France elle-même est l'initiatrice des conditions d'ordre pour le monde entier.

"A ce titre, l'élection du Corps législatif en France dépasse la sphère ordinaire des partis et même celle du patriotisme. A votre voix, la civilisation avance ou recule, suivant l'esprit qui vous anime, en cet instant solennel: l'esprit de lutte, quand il faut empêcher des éléments surannés d'encombrer la scène; l'esprit de progrès, quand l'activité collective menace de s'endormir au sein d'un optimisme décevant.

"Electeurs, je réclame le mandat de ceux d'entre vous qui recherchent imperturbablement, à travers les phases politiques, l'amélioration de la condition du producteur à tous les degrés, l'établissement de son indépendance, l'assurance pour chaque individu d'être facilement et toujours apprécié à sa juste valeur dans l'estime générale.

"L'extinction du paupérisme, principe proclamé par Louis Napoléon, a fait reconnaître les sources du mal, le problème est toujours de tarir ces sources et d'ouvrir celles de la richesse et des lumières; en un mot, d'élever l'individu en lui-même à sa plus haute puissance.

"Moi qui ai vécu et travaillé toute ma vie dans les trois carrières successives de la production, de la transformation des matières premières et de la répartition des richesses, j'ai la clef des erreurs, des mécomptes et des déceptions qui assiègent les producteurs et ceux qui sont appelés à le devenir.

"J'ai acquis, par ma persévérance dans ce travail varié, l'un des charmes de ma vie, la faculté de reconnaître promptement des motions législatives qui intéressent la constitution de l'agriculture, de la manufacture et du commerce.

"Je saurai appuyer les propositions fécondes, combattre les idées de désordre et d'exploitation, prendre au besoin l'initiative sur le terrain de l'application.

"Grâce à vous il n'y aura bientôt plus que deux partis: celui de l'inertie, consacrant toutes les énormités qui paralysent les producteurs bien intentionnés, et celui de l'activité incessante, qui tient toujours au complet les cadres et les réserves, à l'instar du système créé par Napoléon pour multiplier les guerriers et les munitions; mais dans un autre but, celui qui équilibre les branches de la production, les garantit par les autres, les détruit par la consommation reproductive et les renouvelle sans cesse, élève de jour en jour le niveau de l'ordre national et concentre ainsi à la faveur de la foi que nous fécondent tous les peuples pour établir graduellement l'ordre universel sur des bases éternelles.

"Faites la démarcation de ces deux partis sous deux dénominations simples: le parti des gens humains et celui des gens inhumains. J'ose réclamer comme le premier en date l'honneur d'ouvrir la liste des gens humains et de recueillir vos suffrages dans toutes les circonscriptions électorales de la France et des colonies, seul moyen de reconnaître notre nombre au point de départ et de le faire dignement représenter dans les réélections qui résulteront de mon élection multiple.

"Electeurs de tous les arrondissements de Paris et de la banlieue!

"Que ceux d'entre vous qui veulent inaugurer le parti humain, basé sur l'ordre universel, se rallient à ma candidature.

"Adolphe BERTRON."

M. HUME.

On écrit de Paris:

La puissance de M. Hume s'est réveillée plus merveilleuse que jamais. L'autre soir, chez un comte polonais, il a été si effrayant de surnaturalisme qu'il s'est fait peur à lui-même, disait-il le lendemain. Trois personnes se sont évanouies en voyant et en sentant, non plus seulement les mains de leurs parents morts les plus chers, mais leurs corps tout entiers, de grandeur naturelle, lumineux et facilement reconnaissables.

Je tiens ces faits de témoins sincères et intelligents, mais je déclare devant Dieu et devant les hommes que je n'assistais pas à cette formidable séance de thaumaturgie.

J'ai été voir en revanche le portrait du thaumaturge chez M. Legray, l'habile photographe du boulevard de la Madeleine, et j'en suis sorti converti à la photographie, contre laquelle j'avais des rancunes. On m'a montré, dans l'atelier de M. Legray, deux portraits de M. Hume, l'un debout et l'autre assis, tous deux également satisfaisants comme exécution. Mais le premier plaira davantage aux adorateurs du gentleman sorcier, à ceux qui le connaissent et aussi à ceux qui, ne l'ayant jamais aperçu, ont pu rêver, en toute liberté, un Hume idéal. Cette effigie de la réalité ne déroutera pas trop les derniers; c'est le plus bel éloge que je puisse faire et de l'artiste et de son modèle. Il y a, dans cette physionomie, de l'inspiration, et de l'aspiration vers un monde meilleur. Le regard, dirigé sans affectation vers le ciel, est à la fois doux et ferme. On sent qu'il doit porter plus loin que le nôtre, mais en haut, non en bas. Sur la foi de ce regard, les bonnes âmes promptes à s'alarmer qui ont vu, dès l'abord, en M. Hume, un suppôt du démon, pourraient lui donner, comme on dit vulgairement, le bon Dieu sans confession. Ce regard est à cent lieues du charlatanisme, et à dix milliards de lieues de l'enfer.

La puissance de M. Hume est aussi variable que le baromètre et le cours de la rente. Nous publions un peu nous tous, qui faisons le métier de chroniqueurs, le bulletin de la hausse et de la baisse de ses facultés surnaturelles. Le lendemain de la grande explosion de miracles chez le comte X ... a eu lieu ce qu'on appelle en terme de bourse une dégringolade.

Voilà sa sorcellerie à l'ancre pour quelque temps. Cependant quand on la présente, il y a trois jours, chez Mme de M....orf, les meubles ont tressailli, et des rafales de vent froid ont agité les portières et les rideaux.

C'est ce même vent perfide et narquois qui a joué un assez méchant tour à un membre de l'Institut, M. R***. Ce savant assistait à une séance donnée par M. Hume, et restait incrédule. Pendant qu'il cherchait sous la table des ressorts cachés, des fils électriques, des appareils, un vent vengeur de M. Hume lui souffle dans les jambes et lui fait cadeau, pour lui apprendre à être sceptique, d'une paire de rhumatismes.

Avis aux esprits forts: les esprits frappeurs punissent ceux qui ont l'audace de les nier, et M. Hume, qui passe pour guérir les migraines, les névralgies et généralement toutes les affections nerveuses en touchant la main des patients, n'opère des cures qu'en faveur des croyants.

M. Hume va quitter prochainement Paris et n'y reviendra pas de longtemps. On sait qu'il prétend être guidé dans ce monde par l'esprit de sa mère à laquelle il n'a jamais désobéi. Or, cette ombre lui aurait annoncé et lui aurait surtout prescrit qu'elle lui donnera bientôt l'ordre de partir.

FEUILLETON.

LA VIEILLE FILLE.

La comtesse Maximi.

XX (Suite).

Octave Renaud leva les yeux au ciel avec douceur et pitié, mais Mme de Valmon ne s'aperçut pas de ce jeu de sa physionomie, et reprit sur le même ton:

—Je vais vous donner, moi, une preuve de franchise, mais à cette condition: que vous imiterez mon exemple, et que vous ne tenterez pas de m'arracher des aveux que l'honneur me défend de faire même à ceux qu'ils peuvent intéresser.

—J'ai vu, souvent, chez vous à Nice, et chez moi dans cette même ville, le lazzarone Gaetano; cet homme me plaisait par son esprit naturel, par les ressources de son imagination, par une inexplicable sympathie; il m'avait offert ses bons offices pour la réussite d'un mariage qui comblait mon ambition, et j'ai su, depuis, qu'après avoir travaillé à mon bonheur, il s'était employé à détruire son ouvrage......

—Le chevalier est inexplicable.

—Je ne vous parle pas du chevalier; je vous parle de Gaetano, et il y a deux hommes chez cet homme. Gaetano est un lazzarone secourable, bon, susceptible de sentiments généreux; et le chevalier d'Asti est un diplomate, intimement lié avec le comte Maximi, à ce point qu'il lui sacrifie tout le bien que Gaetano voudrait faire. Donc, le chevalier d'Asti, apprenant que le comte, son ami, voulait, et pour cause, épouser Mlle Lucile Lorgerie, lui a procuré la lettre dont vous avez entendu la lecture dans la soirée des fiançailles et qui a servi de prétexte à Lucile pour la signature de mon contrat de mariage, et cette lettre, en révélant le cœur et la fierté de Mlle Lorgerie, l'a jetée dans les bras du comte qu'elle épousa, devant notaire, séance tenante. Vous savez cela. Pour mener à bonne fin ce petit chef d'œuvre d'intrigue, le chevalier d'Asti avait dû se faire bien venir de la belle-mère de Lucile, et il l'avait fort bien apprivoisée en lui laissant croire qu'il l'épouserait à son tour. Mme Lorgerie, exilée en France par le comte, s'est vengée en me dévoilant le secret de ma défaite, et c'est ainsi que j'ai connu Gaetano sous son nom véritable. Pourquoi cachait-il son nom? c'est ... c'est ce que je ne sais pas, dit Octave en se reprenant. Mais je sais que vous aimez le chevalier. Je sais que vous êtes partie avec lui, de Nice le même soir, en [illegible], la route de Gênes par un assez long détour, que vous avez vécu assez longtemps caché au faubourg de Caserte, dans une maison qui dégagent trois peupliers et qu'habite une bonne vieille femme nommée Focca... Vous voyez que je sais encore bien des choses, n'est-il pas vrai?

—Vous m'accablez, répondit Mme de Valmon en frissonnant.

—Et cependant, j'ai besoin d'être renseigné, oui, je l'avoue, j'attends de votre franchise un mot qui sera, pour moi, un heureux trait de lumière, pour vous la source d'un conseil d'où dépendra peut-être le salut de votre âme.

—Je suis anéantie.... Ordonnez.

—Ce ne sera pas moi qui vous accuserai, pauvre amie, d'avoir cédé au torrent de vos chagrins...... Vous avez été cruellement éprouvée, vous avez long-temps fait l'admiration d'une société où cependant les tentations les plus séduisantes font trébucher trop souvent la vertu des femmes moins excusables que vous; car elles ne sont pas, comme vous l'avez été, victimes immolées avant la faute.... Je ne ferai que vous tendre la main; chez moi la raison et le cœur voudront vous absoudre.

Mme de Valmon ne baissait plus la tête; au contraire, se redressant pendant qu'Octave lui parlait, elle semblait se ranimer à ce langage bienveillant, et se parer de son amour pour le chevalier, comme d'un talisman protecteur. Octave Renaud l'examina pendant quelques instans avec une sorte d'admiration: elle était belle de simplicité fière, et son front se montrait rayonnant.

—Mais, reprit Octave d'une voix pleine de douceur, je vous demanderai de me dire avec bravoure, avec candeur, et en brisant les liens qui enlacent, l'habitude, la chasteté pudique de votre sexe, si le chevalier d'Asti a des droits sur vous?

—Il a ces droits, répondit nettement Mme de Valmon, si l'amour le plus tendre, le plus vrai, le plus aveuglément dévoué, mais aussi le moins coupable, consacre la puissance absolue qu'un homme peut exercer sur la femme dont il est adoré.

—L'amour le plus tendre, le plus vrai, le plus aveuglément dévoué, mais aussi le moins coupable, avez-vous dit?

—Sans doute.

—Pardonnez-moi l'insistance de mon interrogatoire, pardonnez-moi mon peu d'intelligence, peut-être. Vous aimez le chevalier d'Asti; mais cet amour est pur.... vous pouvez le confier au Seigneur et ne pas craindre qu'une voix de la conscience vous dise: Tu pries et tu es souillée!

—Le chevalier d'Asti, répondit noblement Mme de Valmon sans s'offenser de la question d'Octave, a pu comprendre que je l'aimais, il a pu s'en réjouir, car sa vie est à mes pieds; mais ce que mon cœur n'a peut-être pas su lui cacher, ma bouche ne le lui a jamais avoué.... elle ne le lui avouera jamais, hélas! puisque je vais disparaître d'un monde où il n'y a plus de place pour moi.

—Mon amie, oh! ma noble amie, s'écria Octave, ne vous plaignez pas de votre destinée; car la divine Providence vous conduit par la main. Ecoutez donc cet avis, ce conseil que je vous donnerai, s'il le faut, à deux genoux. Conservez-vous pure, ne cédez ni à l'entraînement de l'amertume, ni à l'entraînement de la passion, ne vous livrez pas au chevalier d'Asti..... Vous seriez le plus à plaindre de ces pauvres anges déchus auxquels cependant ont pu manquer des avertissements comme les miens...

—Que voulez-vous dire, grand Dieu? ou plutôt, je vous devine, et tout mon être frémit.... Le chevalier est menacé...... Il est mêlé à quelque complot politique...... Non, je n'ai pas voulu dire cela..... Je n'ai rien dit.. je ne sais plus quel rêve poursuit ma tête en feu!.... De grâce, venez à mon secours!

—N'essayez pas de ressaisir les lambeaux de votre pensée, je ne suis pas un émissaire du prince Canosa..... Vos aveux pas plus que vos rétractations ne sauraient compromettre, vis-à-vis de moi, le chevalier; je sais qu'il conspire avec le comte Maximi, et je sais qu'il joue sa tête, mais je vous en donne ma parole d'honneur, là n'est pas, pour vous, le danger. Le chevalier et le comte sont habiles et la police, à Naples, est aveugle..... Ni l'un ni l'autre, si extravagants que soient leurs projets, ne sont à découvert..... Ainsi, rassurez-vous. Seulement, si vous craignez Dieu...... mon amie, demeurez pure...... Ne m'en demandez pas davantage, j'ai fait serment d'être muet.

—Vous êtes impitoyable.

—Impitoyable, soit...... et cependant je vous sauve, car peut-être [illegible] combé. Et maintenant, un dernier mot: Silence sur tout ce que je vous ai dit, une imprudence de votre part pourrait infailliblement [illegible] tout ce que vous aimez. La comtesse, elle aussi, serait votre victime, et moi.... moi, je partirais le premier entre tous. Adieu, [illegible].

Octave s'éloigna, laissant Mme de Valmon dans les ténèbres où s'abîmait sa pensée.

XXI.

L'ambassade de France avait convié tout ce que Naples renfermait d'aristocratie et de célébrités; la fête était splendide, et l'élégance du grand seigneur chargé de représenter, près de la cour des Deux Siciles, la première nation du monde, surpassait encore son luxe, quelque ce luxe fût écrasant.

Les dames semblaient se hâter de jouir, dès le commencement de la soirée, des hommages des cavaliers dont elles étaient entourées; elles semblaient craindre l'apparition d'une rivale redoutable par la grâce et la beauté, qui pouvait appeler à elle la foule de ses adorateurs éparpillés dans les salons, et les grouper sous son éventail, sceptre de sa souveraineté. Cette crainte n'était que trop fondée; les belles Napolitaines n'avaient pas tort de se tenir en défiance, car, d'un moment à l'autre, la marquise Médoni, qu'elles savaient être invitée, pouvait arriver et les éclipser toutes; seulement, loin de s'exagérer les conséquences de leur défaite et l'isolement dont elles étaient menacées, elles n'avaient estimé qu'à moitié l'échec probable de leur amour propre, car la marquise Médoni n'entra pas seule dans le cercle où rayonnait, d'habitude, sa toute puissance; elle y entra accompagnée de la comtesse Maximi qu'on n'attendait pas et qui, belle à miracle, sous une opulente et délicieuse toilette, excita, tout d'abord, un long murmure d'admiration, une sorte d'enthousiasme.

Il fallait que la marquise fût bien brave et bien sûre de son triomphe, pour qu'elle eût osé se montrer à côté de Lucile. M. de P...., secrétaire de légation, qui était amoureux fou de la marquise, eut l'élégante naïveté de lui dire tout bas, à quoi elle répondit tout haut, avec cette impertinente confiance que donne le despotisme:

—Que fait à l'astre l'éclat de son satellite?

La comtesse Maximi ne s'était décidée qu'après une lutte très vive, à accepter, selon l'autorisation qu'elle en avait reçue de son mari, la tutelle de la marquise. Le portrait de cette femme, tel qu'il avait été tracé par Octave Renaud, semblait devoir mal poser toute intimité avec elle; et, lui donner le bras, c'était en quelque sorte, se désigner aux galantes entreprises, s'exposer à des outrages; mais la comtesse voulait absolument en finir avec les perplexités de son esprit et de son âme; elle voulait étudier la marquise, la juger par elle-même, et savoir si le comte Maximi n'était pas ce tyran jaloux dont un hardi stratagème l'avait débarrassée.

Etrange mystère du cœur féminin! la comtesse soupçonnait son mari d'être affilié, par calcul politique il est vrai, aux Vardarelli des Calabres et aux malfaiteurs de Naples, mais elle hésitait à acquérir la preuve de cette monstrueuse association, parce qu'elle redoutait d'en venir au mépris pour un homme dont elle portait le nom, et elle ne faisait que de molles et timides tentatives pour s'éclairer à ce sujet. Tout-à-coup, le comte est vaguement accusé d'une intrigue amoureuse, et sa femme ne s'arrête à aucune considération: elle veut connaître la vérité, dût cette vérité lui révéler toute la honte du bandit en lui révélant les trahisons d'un époux infidèle.

C'est qu'en effet, la femme pardonne tout, excepté l'infidélité, à celui dont elle a reçu les serments; et elle a raison, puisque les lois sociales et divines ne lui donnent le bonheur qu'au prix de la vertu.

"Il est impossible, s'était dit Lucile, que le comte, dont la marquise Médoni s'est adroitement débarrassée, ne nourrisse pas un vif attachement pour cette femme dont il se montrait si jaloux. Il existe, certainement, quelque infernal secret entre ces deux personnages. Le comte ne m'aurait pas, à ma réception au château, fait la leçon que j'ai eu la simplicité de débiter comme une écolière, s'il n'avait pas voulu laisser comprendre à la marquise, [illegible] sensation que j'avais produite, qu'il m'a [illegible]. Je veux savoir ce que cela signifie, je veux pénétrer dans tous ces labyrinthes, et porter à la face du traître le flambeau qui éclairera ses iniquités."

Lucile avait donc fait prier la marquise Médoni de vouloir bien la conduire à l'ambassade et la marquise s'était prêtée de fort bonne grâce à ce désir. En vain Lucile essaya-t-elle de faire parler Mme Médoni; en vain déploya-t-elle un art ingénieux à lui tendre des piéges, la marquise, femme habile et rompue au petit machiavélisme des salons, des boudoirs et des ruelles, opposa un front d'airain, des sourires moelleux, des regards caressants aux amorces et aux ruses de l'infortunée comtesse, qui en fut pour ses beaux frais d'imagination.

A peine entrée dans les salons de l'ambassade, la marquise ne se soucia plus du rôle protecteur dont l'avait chargée la confiance de Maximi, livra Lucile à elle-même, c'est-à-dire à quelques vieilles dames de sa connaissance, et, entraînée par les séductions d'un enivrant orchestre, par la valse et par les doux propos semés dans son entourage, elle ne tarda pas à disparaître tantôt au bras d'un cavalier, tantôt au bras d'un autre, jusqu'à ce que M. de P....., le jeune secrétaire dont elle voulait assurer, avant tout, la conquête, eût fixé le vol capricieux de cet étincelant papillon.

La comtesse Maximi songeait à se retirer; elle était fatiguée du bonheur qui rayonnait sous ses yeux; elle était honteuse de l'insuccès de ses tentatives; elle se sentait saisie de dégoût pour ces plaisirs dont le bruit l'attristait; [illegible] que le moment était venu pour rencontrer Octave Renaud, qui, pour elle, était tout un monde. Comme elle passait, au bras d'une respectable signora, dans une salle du souper, et que déjà elle était arrêtée par le flot des convives de l'ambassadeur, elle crut entendre murmurer tout près de son oreille ces mots qui la frappèrent d'une commotion électrique: "Pauvre Lucile!"

C'était pour la troisième fois que cette exclamation sympathique lui était adressée, mais elle n'avait jamais été mieux disposée à l'accueillir. Elle se retourna en frissonnant, et aperçut le noble et doux visage d'Octave Renaud. Octave demeura froid, immobile comme un chef-d'œuvre de la statuaire; on eût dit qu'il n'avait point parlé, et pourtant, la comtesse lui était inconnue..... Il la regarda comme on regarde une étrangère à laquelle on ne saurait [illegible].

(A continuer) A. DE GONDRECOURT.

Academia Real de Medicina.

Madrid, 16 Marzo de 1857.

A nuestro Confrade Dr N. Hereu, Nueva-Orleans.

Estimado Confrade,

El nuevo medicamento titulado Pastillas de Zarzaparrilla, que con fecha 22 Diciembre del año próximo pasado tuvisteis á bien remitir á esta Real Academia de Medecina para someterlo á su examen y aprobacion, ha sido completamente aprobado, habiendo concedido como premio, un privilegio de seis años con derecho exclusivo.

La Academia se congratula de ver que un miembro de su patria haya sabido aprovechar de las luces de su carrera habiendo llegado por medio de sus laboriosas investigaciones y ensayos reiterados al conocimiento perfecto de la obtencion de un principio alcaloideo, que los mas grandes químicos no han hecho mas que tantear para obtenerlo, con mas o menos exito, pero jamas con un resultado verdadero y cuya importancia con aplicacion á la terapeutica, ha correspondido eficazmente á los deseos de este real cuerpo.

La Humanidad le contará en el número de sus bienhechores y la Medicina entre sus amigos!

Recibid el parabien que os da esta Academia.

Por orden del Director General.

ALEJANDRO GALLEJAS, Secretario

Copia exacta del original.

(TRADUCTION.)

ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE.

Madrid, 16 mars 1857.

A notre confrère, le Dr N. Héreu, à la Nouvelle-Orléans.

Honorable confrère,

Le nouveau médicament (intitulé Pastilles de Salsepareille) que vous avez transmis, le 22 décembre dernier, à l'Académie Royale de Médecine, et que vous avez soumis à son examen, a reçu sa pleine approbation, et elle vous a accordé comme récompense un privilège de six ans avec droit exclusif.

L'Académie se félicite de ce qu'un compatriote ait su mettre à profit les lumières acquises dans sa profession et qu'il ait réussi, grâce à de laborieuses recherches et à des expériences réitérées, à obtenir d'une manière parfaite le principe alcaloïde que les plus grands chimistes ont essayé, avec plus ou moins de succès, d'extraire de la salsepareille, sans que leurs tentatives aient jamais abouti à un résultat positif. L'importance de ce principe appliqué à la thérapeutique a répondu dans toute leur étendue aux désirs de l'Académie Royale.

L'humanité vous comptera parmi ses bienfaiteurs et la médecine au nombre de ses amis!

Agréez l'expression des bons souhaits que vous transmet cette Académie.

Par ordre du directeur-général.

ALEJANDRO GALLEJAS,
(Copie authentique de l'original). Secrétaire

Les Remèdes Scandinaves
DU Dr ROBACK.

IL Y A quelque chose de nouveau sous le soleil, car voici deux remèdes qui sont composés d'herbes venues de l'intérieur de la Suède et qui, affirme-t-on, guérissent la plupart des maladies auxquelles l'humanité est sujette. On pourrait douter de l'assertion si la preuve n'était pas là. Mais que dirons-nous quand des centaines de personnes parlent par expérience? Nous pourrions être étonnés, mais comment douter [illegible] plus long temps? Demandez au Dr Roback le MODUS OPERANDI de ses guérisons et il nous répondra que ses Pilules pour la purification du sang sont LES DÉTERSIFS DE LA NATURE, que les veines distribuent la santé où la maladie [illegible] leur contenu; que ses remèdes enlèvent toutes les infections des sources de la vie. On peut ne pas ajouter foi aux paroles, mais les faits sont la meilleure des preuves. Si le dyspeptique est soulagé, si la victime des rhumatismes et des scrofules est guérie, nous devons croire aux agents à l'aide desquels on atteint cet heureux résultat. Voir l'annonce publiée dans une autre colonne. 30 juin

SOCIEDAD ESPANOLA
De beneficencia Mutua.

Los miembros de esta Sociedad se reunirán el domingo 12 del corriente, en casa del señor Presidente, calle de Condé, No 27 á las tres en punto de la tarde, á el efecto de pasar al salon de Orleans, donde deberá verificarse la bendicion de la Bandera de la expresada Sociedad.

Se recomienda la mayor puntualidad.

Por disposicion del presidente.

LEON G. DEVILLEGAS, Secretario
Nueva Orleans, 7 de Julio de 1857.—3

Garçonnière à la Baie St Louis

LE soussigné a l'honneur d'annoncer [illegible] au public que sa Garçonnière de la Baie St Louis [illegible]

VACANCES DE ECOLES PUBLIQUES.

Tous ceux qui désirent profiter des leçons au Collége Commercial du Dr Holbrook, Rue du Canal No 185, pendant les vacances, doivent s'y présenter immédiatement. [illegible]

ATTENTION.

Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente à l'encan d'excellentes [illegible] françaises, fruits [illegible] jus, porter anglais, cigares, etc., qui aura lieu aujourd'hui à 10½ heures du matin, au magasin des importateurs Messieurs Baste et Grima, No 72, rue Gravier.

P. VAN ROOTEN

Prévient ses clients et le public, que le 15 du courant il transportera son établissement dans la rue Toulouse, entre Dauphine et Bourgogne, dans le vaste établissement qu'il vient de faire construire dans le dernier genre et qui porte le nom de Toulouse street Tattersall Stable.

A vendre, un cheval et baloche, un cheval et buggy, quatre buggies [illegible]
9 juil—au 31 juil

Demande.

ON demande une femme de couleur pouvant blanchir, repasser et faire la cuisine pour deux personnes seulement.
S'adresser à J. RIVIERE & HICKMAN,
9 juil Nos 50 et 52, rue de la Commune.

LITTERATURE FRANÇAISE.
Ver HEBERT & Cie,
166, rue de Chartres.

VIENNENT de recevoir:
Féval—Rosselbeider.
Henri Heine—De l'Allemagne.
" Lutèce.
" De la France.
" Poëmes et Legendes.
Emile Souvestre—Les Soirées de Meudon.
" La Goutte d'Eau.
George Sand—Daniella.
" Lettres d'un voyageur.
Alphonse Karr—Raoul Desloges.
Méry—Les Nuits Anglaises.
Léon Gozlan—Les Nuits du Père-Lachaise.
A. Dumas fils—La Boîte d'argent.
DIVERS:
Les Mois de la Savane,
Les Voleurs d'or,
Mariage,
Les deux Marguerites.
[illegible]—Portraits politiques.
Frédéric Guillaume IV.
Divers ouvrages de la Bibliothèque Elzévirienne, &c, &c. 6 juil

LIBRAIRIE FRANÇAISE DE Ver Hébert & Cie.
166 rue de Chartres.

Reçu par le Black Warrior:
Gasparin—Cours d'agriculture à vue, la 5e reliée,
L. Figuier—Application de la science à l'industrie,
L'année scientifique et industrielle
De l'importance de la chimie dans les sciences médicales
Jourdan—Dictionnaire d'agriculture pratique, comprenant tout ce qui se rattache à la grande culture, au jardinage, à la botanique, à la culture des arbres et des fleurs et à la chimie, à la médecine humaine et vétérinaire, à l'entomologie, à la géologie, et à la mécanique agricole.
Duvergier de Hauranne—Du gouvernement parlementaire en France.
Laurent de l'Ardèche—Réfutation des mémoires du duc de Raguse.
Allan Kardec—Le Livre des esprits.
Ver HEBERT & Cie, agents.
9 juil 166 rue de Chartres

Librairie Paya.

Reçu par le Black Warrior:
Parent Duchatelet—De la prostitution dans la Ville de Paris,
Laurent de l'Ardèche—Réfutation des mémoires du Duc de Raguse.
Duvergier de Hauranne—Histoire du Gouvernement parlementaire en France.
P. J. Proudhon—Œuvres complètes.
Dictionnaire de la conversation pour la jeunesse,
[illegible]—Pensées sur le Christianisme, Preuves de sa vérité,
[illegible]—De l'avenir du clergé catholique,
Paul de Kock—[illegible]
[illegible]
Lamartine—Les Confidences, comédie en 4 actes.
E Mercourt—Biographies. La Ira Bollia et autres.
H Castille—Portraits Politiques.
On s'abonne au journal le MONTE CRISTO, de Dumas, tout informé que les numéros 3 à 6 sont arrivés.
9 juil G COPPENS & Co

Pistolets et Carabines de Salon,
Armes dites Monte-Christo.

LION & PINSARD, 60 et 64, rue Royale, encoignure Bienville, viennent de recevoir par le navire Homberg du Havre—Un assortiment d'armes de choix de FLOBERT (inventeur). Ces armes ayant été faites exprès pour notre compte et sous nos yeux, et à l'abri de toutes les fraudes [illegible].
Un assortiment de PISTOLETS de salon, calibre 6 et 9 millim—depuis $7.
Un assortiment de CARABINES, calibre 6 et 9 millim.
Il nous reste 2 paires de pistolets, qualité supérieure, avec boîte et accessoires.
Aussi:
2 paires pistolets de tir;
Quelques paires pistolets de poche,
Un bon assortiment de poignards.
100,000 capsules à balles, 6 mil. de Flobert;
50,000 do à balles, 6 mil. do
25,000 do à balles, 9 mil. do
10,000 do à plomb, 9 mil. do

Articles de pêche.
Avis aux pêcheurs.

Reçu de New York, un assortiment considérable d'articles et objets pour la pêche à la ligne. Entre autres 100 milliers hameçons de toutes les formes et de tous les numéros de Limerick, 300 milliers gravattina Hooks, Ringed et Flatted, 1 millier Yankee double Hooks; 1000 douzaines hameçons montés, etc. [illegible]
LION & PINSARD, rue Royale, encoignure Bienville

$3. AL AÑO.

LA CAPRICHOSA

Revista mensual de Modas, Literatura, Musica, Teatros y Artes.
DIRECTORA:
Señora doña Em. Serrano de Wilson.
Cada numero irá acompañado de un precioso figurin de Modas.
Se suscribe en casa de J. TACON, Librairie Nouvelle, 107, Chartres

Sardines sans arêtes.

NOUS venons de recevoir 20 caisses de sardines à l'huile sans arêtes, en demi et quarts de boîtes. Cet article est supérieur et nous le recommandons particulièrement aux familles.
DUNTZE & IKEN,
8 juil Encoignure Royale et Conti

Laine—Laine.

A VENDRE un lot de laine blanche de première qualité. S'adresser à
J. RIVIERE & HICKMAN,
8 juil 50 et 52, rue de la Commune

SALSEPAREILLE—50 balles salsepareille en débarquement de la goëlette Red Fox, ayant droit au drawback, à vendre par FRANCISCO TEJ, 85, rue Toulouse

NOUVEAUTES, CONFECTIONS ET MODES.
LIQUIDATION

De deux grands stocks de Marchandises sèches de fantaisies et d'Articles de Modes.
Au coût d'importation.

D. P. SCANLAN & Co, Nos 12 et 14 rue de Chartres, continuera à offrir la totalité de leur stock comprenant plus de quatre vingt mille piastres d'Organdis, Barèges, Grenadines, Soieries, Mousselines, Broderies, Dentelles et Articles de Modes de Paris, au prix coûtant d'importation.
Un envoi d'Organdis imprimés fins à 20 cents la yarde.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nelle Orléans, 3 juillet 1857.
A une assemblée des Directeurs, tenue aujourd'hui, il a été déclaré un dividende de 5 pour cent provenant des bénéfices des six derniers mois et payable aux actionnaires à partir du 10 courant.
4 juil—jeq 10 jt GEO. A. FREERET, Caissier

Ceintures soie en couleur.

REÇU par l'Empire City:
20 douz. ceintures en couleur, soie, claquées [illegible] de soie noire, [illegible]
A vendre en gros et en détail, par
A. ROUSSET & Co,
7 juil 30, Canal, près Chartres

Aux Pharmaciens.

50 douzaines savon boules transparentes,
50 do de savon de petit modèle,
[illegible] eau de Cologne Marie Farina,
[illegible] douzaines "Lilly White," en boîtes rondes,
[illegible]
A vendre à bon marché par
A. ROUSSET & Co,
7 juil 30, rue du Canal, près Chartres

POTASSE—En barillets de 6, 12 et 24 livres, en demi barils et en barils, à vendre par
ALFRED KEARNY.

W AGENER & CO,
Fabricants de Registres et Relieurs,
No 29, Commercial Place.

ANNONCENT respectueusement au public que W. J. WAGENER, s'est retiré de la société. Ils continueront leurs affaires au même local. Leurs outils et machines étant entièrement neufs et de la meilleure qualité, le travail dont on les chargera sera parfaitement exécuté. Le public est prié de venir examiner les échantillons.
[illegible]
WAGENER & CO,
Nlle-Orléans, 26 juin 1857.

A LOUER.

UNE maison grande et confortable avec un jardin, rue Bienville, entre Royale et Bourbon, convenable pour une nombreuse famille ou pour une pension bourgeoise. Prix modéré—S'adresser au bureau de J. Magne, No 105 rue de Chartres, au-dessus de la Librairie Nouvelle.

Le prix du Mélange du Dr Roback pour le Sang [illegible]

PIANOS—PIANOS—PIANOS.
A. ELIE & CHABANIAC,
ANCIENNE MAISON BENOIT,
RUE DE CHARTRES.

PIANOS H. HERZ.

REÇU par le steamship Empire City, toute la nouvelle ... [illegible]

LOTERIES DE SWAN & Co
La plus belle loterie qui ait jamais été tirée!

Gran Lot,
$60,000!

$[illegible] seront distribués en juillet.
Billet, $10 seulement.

Les loteries suivantes seront tirées publiquement par S. SWAN & Co., Directeurs de la LOTERIE DE L'ACADEMIE DU FORT GAINES, en Georgie, dans le mois de juillet 1857.

DANS LA VILLE D'ATLANTA, Georgie.
Classe 60—pour être tirée SAMEDI, 4 juillet 1857.
Classe 61—pour être tirée SAMEDI, 11 juillet 1857
Classe 62—pour être tirée SAMEDI, 18 juillet 1857.
Classe 63—pour être tirée SAMEDI, 25 juillet 1857.
SUR LE PLAN DE NOMBRES SIMPLES!!
Trente mille [illegible] lots.
TRENTE MILLE BILLETS.
Prix d'un lot à chaque neuf billets,
MAGNIFIQUE PLAN!

Tous les Samedis, dans le mois de juillet.

1 lot de	$60,000 soit		60,000
1 do	30,000		30,000
1 do	10,000		10,000
1 do	5,000		5,000
1 do	[illegible]		[illegible]
1 do	2,500		2,500
1 do	2,000		2,000
1 do	1,800		1,800
1 do	1,500		1,500
1 do	1,000		1,000
7 do	500		3,500
45 do	300		13,500
100 do	100		10,000
100 do	50		5,000

APPROXIMATIONS.

4 Lots de	300	approxim. de	$60,000 sont	1200
4 do	175	do	30,000	700
4 do	100	do	10,000	400
4 do	80	do	5,000	[illegible]
4 do	60	do	2,500	240
12 do	30	do	1,000	360
28 do	75	do	500	[illegible]
3,000 do	20	soit		60,000

3,310 lots s'élevant à ... $[illegible]
Billet entier, $10.—Moitié, $5.—Quart, $2 50.
Huitième, $1 25.

PLAN DE LA LOTERIE.

Les numéros 1 à 30,000, correspondant avec les numéros des billets imprimés séparément sur des morceaux de papier, sont enroulés de petits tubes en fer-blanc et mis dans une roue.

Les premiers 302 lots, imprimés et enroulés de la même manière, sont mis dans une autre roue.

Les roues sont tournées, on tire un numéro de la roue des numéros, et, au même temps, un lot de l'autre roue. Le numéro et le lot ainsi ouverts, montrés au public et enregistrés par les commissaires qui inscrivent le lot en regard du numéro tiré. Cette opération est répétée jusqu'à ce que tous les lots soient tirés.

Approximations.—Les deux numéros qui précèdent et les deux qui suivent ceux qui gagnent les 17 premiers lots, auront droit aux 68 lots d'approximation, d'après le plan.

Exemple.—Si le billet No 11,250 gagne le lot de $60,000, les billets Nos 11,248, 11,249 11,251, 11252 auront droit à $300 chacun. [illegible]

[illegible]

Pour commander des billets ou des certificats de paquets [illegible] s'adresser à
S. SWAN & Co, Atlanta, Géo.
ou à S. SWAN, Montgomery, Ala.

Compagnie du gaz de la Nouvelle-Orléans.

20 juin 1857.
LES Directeurs de cette Compagnie ont déclaré un dividende, pour les six derniers mois, de cinq pour cent, payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, à partir du 1er juillet prochain.
24 juin—1m R. O. J. TYDALE, trésorier.

Avis de société.

LES soussignés Louis Ducournau et J. Chapus ayant acheté l'intérêt de Mme Vve Louis Ducournau, dans la maison Louis Ducournau, les fonds ont continué à [illegible] de la raison sociale L. Ducournau & Co. [illegible]
L. DUCOURNAU,
J. CHAPUS,
CHAS. FAURIE, Jr.
Nouvelle-Orléans, 20 juin 1857.

Avis de société.

A PARTIR de ce jour, la raison sociale de la maison Sosthène Thomas, sera SOSTHENE THOMAS & Co.
Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1857.
pr pro. de SOSTHENE THOMAS,
J. J. HEBB.

Avis.

MALPHONSE CHOPARD s'étant retiré de la maison Donnelly, Benson & Co, les deux associés se chargeront de la liquidation à partir du 1er juillet 1857.
M Henry Murray continuera le même genre d'affaires, pour son propre compte, au même magasin, No 66 & 70, rue Tchoupitoulas, sous la raison Donnelly, Benson & Co.
HENRY MURRAY,
A. CHOPARD.
Nlle-Orléans, 1er juillet 1857.

Avis de Société.

A DATER de ce jour, j'ai associé M. E. Bordelois à mes affaires. Le nom de la nouvelle maison est A. CARRIERE & Co.
Nouvelle-Orléans 1er juillet 1857.
A. CARRIERE.

HOTEL BELLOUARD
A LA BAIE St LOUIS.

Cet hôtel si avantageusement connu depuis nombre d'années, est maintenant sous la direction de Mme A. Baillo. Rien n'a été épargné pour en rendre le séjour agréable aux touristes. La cuisine est confiée à un chef habile, de sorte que la table ne laissera jamais rien à désirer. [illegible]

A. Carrière. E. Bordelois.
A. CARRIERE & Co.
IMPORTATEURS,
No 25, rue de la Vieille Levée,

ONT constamment en mains un grand assortiment de Vins, Liqueurs, Eaux-de-vie et Conserves.

SOURCES D'ABITA, de Bagley

CONSTAMMENT en magasin une grande quantité des Eaux de ces sources, en barils, demi-barils et bouteilles, à vendre par
Moreau & Crookes,
No 12, rue Gravier

CHAPEAUX.

CENT DOUZAINES CHAPEAUX NOIRS de différens genres, à vendre par
LEON PIERRE & Co
91, rue de Chartres

J. Rivière & Hickman,
Nos 50 et 52, rue de la Commune,

OFFRENT de vendre les articles suivants:
Riz—100 tierçons riz prime de la Caroline
Café—100 sacs Rio prime
— 50 de Java
— 10 de vieux Moka
Tabac—Marques Danci, Henry, Hurt, Belle Créole, [illegible]
Liqueurs—Godard, L. Le Breton 1856, Jules Laferrière, etc. 100 barils whisky rectifié d'Oliver
100 barils whisky rectifié Wilshire
100 do de vieux Bourbon et Rye
Farine—300 barils, extra, superfine et fine
[illegible]
Egalement—Un assortiment complet d'articles en bois, fourniture de bureaux, etc, etc.

BEURRE de Goshen nouveau—40 barillets beurre jaune extra, reçus par le steamship Black Warrior, à vendre par
JOSEPH H MARKS & Co, 76 et 78 rue des Magasins

MORUE nouvelle—200 caisses reçues par le steamship Black Warrior, à vendre par
JOSEPH H MARKS & Co.

FEVES.—75 barils fèves blanches, un magnifique article, à vendre par
JOSEPH H MARKS & Co, 76 et 78, rue des Magasins

RIZ—50 barils riz prime de la Caroline, à vendre par JOSEPH H MARKS & Co.

SUCRE en morceaux, en poudre et pains de sucre—[illegible]
JOSEPH H. MARKS & Co.

CAFE RIO ET JAVA—Rio sacs, à vendre par
JOSEPH H MARKS & Co, 76 et 78 rue des Magasins

AMIDON d'Oswego—200 caisses et 200½ caisses, à vendre par JOSEPH H MARKS & Co.

EAU-DE-VIE—200½ et ¼ pipes eau-de-vie cardinale, 1re preuve, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co, 35 rue Tchoupitoulas

ESPRITS NEUTRES—100 barils, Boyle & Co, première preuve, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co.

WHISKY—150 barils et demi barils vieux Monongahela; 150 barils et demi barils Boyle Rose, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 35 rue Tchoupitoulas

GRAINE—100 barillets graines prime en boîte, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.

CHANDELLES—100 caisses demi et quarts de caisses bougies de l'Etoile, marque Proctor & Gamble, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 35 rue Tchoupitoulas

HUILE—[illegible] à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.

LIGNE RÉGULIÈRE DE BATEAUX A VAPEUR FRANÇAIS de 1re classe, DE LA HAVANE AU HAVRE, touchant à Vigo, Espagne.
ELBA, VIGO,
BARCELONNE, CADIX,
FRANC-COMTOIS.
Départ de la Havane, le 12 de chaque mois.
Prix du passage pour le Havre:
Première chambre ... $170
Seconde do ... 100
Il y a un médecin à bord.
S'adresser, à la Havane, à M. J. M. Sangrones, Nouvelle Orléans à MM. Ed. Dupassour & Co. Agents.
N. B.—Ces bateaux ne s'arrêteront que 3 heures à Vigo.

BANQUE D'AMERIQUE.

AVIS est par le présent donné que le fonds capital de cette Banque a été fixé à $5,000,000 pour entrer en opération, et qu'il sera subséquemment porté à UN MILLION.

Des livres sont actuellement ouverts, sous la surveillance des commissaires nommés plus bas, au bureau de la Compagnie du chemin de fer des Opelousas et de la Nouvelle-Orléans, encoignure Levée et St-Pierre, ainsi que dans les études de M. Edward Barnett et Edward G. Gottschalk, notaires publics en cette ville, rue Royale, Nos 77 et 87, ces livres, ainsi qu'il est dit plus haut, sont ouverts pour recevoir de nouvelles souscriptions. Ils resteront ouverts jusqu'au 31 juillet prochain, à moins que le capital de un million ne soit souscrit avant cette époque.
JOHN HUGHES,
J. VIOSCA,
GEORGE BUNTS
4 mai—au lunet

Entrepôt de tapis,
No 18, rue de Chartres.

NOUS avons en magasin un grand assortiment de TAPIS, tels que Moquettes, tapis de velours, Wilton, Tapis de Bruxelles, 3 plis, etc.
NATTES—500 rouleaux nattes blanches, à carreaux et de fantaisie, 4-4, 5-4 et 6-4.
TOILES CIRÉES, de 30 pieds et de toutes dimensions pour corridors, chambres, etc.
Egalement—Couvertures de tables et de pianos, abat-jour, etc. Le tout est offert aux plus bas prix du marché.
27 avril—s A. BROUSSEAU & Co.

Tapis, toiles cirées, nattes, etc.

EN magasin et à vendre aux plus bas prix du marché:
Tapis de velours de Bruxelles, tapis 3 plis, Ingrain, tapis et barres de cuivre pour escalier, nattes rouges et blanches, toiles cirées de toutes dimensions. Aussi tapis pour tables et pianos, toiles cirées pour table, abat-jours transparents, corniches, etc., etc.
TODD & CO,
11 fév 126 rue Canal, bâtisses de Touro

ON DEMANDE à louer une bonne cuisinière et blanchisseuse dans une petite famille.
S'adresser à l'encoignure Bourgogne et Esplanade.

F. NEWHALL,
Entrepôt de Tapisseries étrangères et américaines,
Rue du Canal, No 60, encoignure Vieille-Levée, au premier.

LE soussigné vient de recevoir et offre de vendre le stock le plus fort et le mieux choisi de TAPISSERIE qu'il y ait sur le marché, comprenant en partie: Tapisserie dorée, veloutée, à franges, chêne, marbrée, granit, représentant des statues, ornements, paysages, décors de tous genres, etc.
En magasin un grand assortiment de tapisserie à bas prix et prix moyens, bordures dorées et de fantaisie, papier pour ciel de lit, etc., à vendre à des conditions avantageuses par
F. NEWHALL,
6 juin—3m Rue du Canal, No 60, enc. Vieille-Levée, au 1er.

HENRY MURRAY.

Donnelly, Benson & Co,
Marchands de produits du Nord et de l'Ouest,
Nos 66 et 70, rue Tchoupitoulas,
Près Poydras, Nlle-Orléans.

Pommes de terre, oignons, fèves, beurre, fromage, fruits secs, pois de la Caroline, riz, farine, etc.

AVIS.

LES personnes qui ont souscrit au compte de la Compagnie du chemin de fer Méridional du Pontchartrain et qui n'ont pas encore payé le montant de leur souscription sont priées de le faire immédiatement.
Geo. A. LAWRASON.

BEURRE de Goshen—8 barils beurre de Goshen, première qualité.
A vendre par FAURIE & NORMAN, 28 et 30, rue Royale

AMANDES—200 sacs amandes fraîches et tendres de Tarragone, en débarquement du navire Julia et à vendre par H MEUGENS, 31, rue de la Commune

GENIEVRE—10 pipes de genièvre de Hollande très blanc et supérieur, marque "Nec plus ultra," importé directement, venant d'être reçu et à vendre par H MEUGENS, 31, rue de la Commune

SEINES, EPERVIERS ET TREMAILLES

A VENDRE en gros et en détail au plus BAS PRIX de la place, un très grand assortiment de SEINES, EPERVIERS et TREMAILLES de tous genres, fils de chanvre et coton, à mailles ordinaires, petites et très petites, pour chevrettes, dans toutes les longueurs, avec chaque variété de [illegible]. Le soussigné voulant se retirer des affaires, RÉDUIRA SES PRIX.
F. LEVESQUE, rue de Chartres, 67, entre Bienville et Conti
27 janv

EN débarquement du navire Comte de Bordeaux: 300 caisses de 12 bout. vin rouge St Julien Medoc et St Estèphe.
do do 12 b vin rouge, Poisat St Julien 1846
[illegible]
A vendre par B TALAMON, 181 rue Royale

AMANDES—80 balles amandes du Languedoc, coque tendre, à vendre par
PAUL JUGE FILS & Co, 27 rue St-Louis

PAR le navire Ferronne, arrivé récemment de Marseille:
[illegible]
B TALAMON, 181 rue Royale

CHAMPAGNE—60 paniers vin de Champagne Krug & Co, 12 bouteilles,
10 paniers do do.
En débarquement du navire Mulhouse, du Havre, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis

A VENDRE en magasin:
100 barriques vin rouge bon ordinaire,
40 do claret, pour familles,
[illegible]
E. LAMBERT, No 62, rue des Magasins

JOHN CULBERTSON,
AVOCAT ET CONSEILLER,
No 63, Passage de la Bourse St-Louis,
Entre les rues Conti et Bienville

AUX DAMES.
CHANGEMENT DE MAGASIN.
Magasin de mercerie bien connu, de Su-[illegible]

MLLE Th. DETER, qui a succédé à Mme G. Tabor, a l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public en général, qu'elle a transporté son magasin du No 92 rue de Carron, au No 156, RUE DU CANAL, où elle aura constamment un assortiment complet de tous les articles pour les travaux d'aiguille et les broderies.

ABSINTHE—20 caisses, C. Perger;
do do Aug. Louba, en magasin et à vendre à des prix réduits par
16 juin SOSTHENE THOMAS, 9 rue Gravier

CIGARES—275,000 cigares de la Havane d'importation directe, comprenant Regalia, Regalia Británica, Regalia Londres, Regalia de la Reyna, Regalia especial, Media Regalia, Cazadores, Cabildos, Brevas, Prensados, Conchas, Londres, Milares, etc. des marques les plus célèbres, telles que Partagas, Cabañas, Flor de Morales, Cervantes, Salas, Boyero, Manuel Rayna, Flor de Fajados, Dos Hermanos, Movimiento continuo, Mendoza, [illegible], Washington, Franco, Osorio, Esmeralda, [illegible] en magasin et à vendre par
FRANÇS. SAMBOLA, Jr, 28 rue Tchoupitoulas

JUS! JUS! JUS!—Venant d'être reçu par le navire John Curtis, arrivé de Bordeaux:
25 caisses jus de framboises
25 do de fraises
25 do de groseilles
DUNTZE & IKEN, encoignure Royale et Conti

PETITS POIS, &c—Reçu par le navire John Curtis:
150½ caisses petits pois
200½ do pâtés truffés
200½ do do
500½ do champignons
200½ et ¼ caissons truffes, à vendre par
DUNTZE & IKEN, encoignure Royale et Conti

SARDINES—Reçu par le navire John Curtis:
150 boîtes sardines à l'huile, marque Ph. Canaud
200½ do do do Saulnier
200¼ do do do
A vendre par DUNTZE & IKEN, encoignure Royale et Conti

VERMOUTH et CURAÇAO—50 caisses curaçao supérieur,
25 caisses vermouth Plasmer & Pelloux.
En débarquement du navire Edwin, du Havre, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St Louis

EN débarquement du navire Comtesse, de Bordeaux:
[illegible]
A vendre par V & E MAIGNAN, 25, rue St-Louis

VANILLE—Une caisse vanille en magasin et à vendre par ROUSSIERE & Co, 16, Bienville

MOUTARDE française—100 caisses, 2 douzaines chacune, moutarde française, marque [illegible], à vendre par
E. VALETON & Co, 25, Tchoupitoulas

SEAUX et baillets—100 douzaines seaux peints, [illegible]. A vendre par
J. J. HART & Co, 77 et 79, rue Tchoupitoulas

Couvertures. Couvertures.

37 Balles des excellentes couvertures de E. Granier & Co, en débarquement du navire Potosi, à vendre par
GRATIAA, COMMAGERE & Co, No 20, rue de la Douane

HUILE d'olives, sardines, vin rouge, &c.—200 paniers huile d'olive; 200 caisses de 100½ boîtes sardines; 60 barriques bon vin rouge de famille; 20 barriques vieux vin rouge très fin; 20 demi barriques vin blanc supérieur; [illegible]
Le dessus, ayant droit au drawback et à vendre par GRATIAA, COMMAGERE & Co, No 20, rue de la Douane

DAMEJEANNES—200 damejeannes de 5 gallons,
200 do de 3 do
200 do de 1 do
En magasin et à vendre par
GRATIAA, COMMAGERE & Co, No 20, rue de la Douane

Ouate, Bouillottes et Réchauds—[illegible]
W. BOBBAR & Co, 77 rue des Magasins

CHARDONNERET

10 Pipes genièvre de Hollande, de la marque [illegible], à vendre par E. MEUGENS, 31, rue de la Commune

TOMBOLA.

ON vente par souscription, 16,000 billets à $1. 275 lots gagnants, ayant une valeur totale de $16,000, exposés
Nos 161 et 163 rue Royale.
Les deux premiers lots sont: une propriété située rue St Pierre, estimée $5000; une à Mandeville, $3000. [illegible]
Les autres lots se composent de magnifiques bracelets, parures en diamans, montres en or et en argent, [illegible], revolvers Colt, bijouterie etc.
[illegible]
300 billets seront distribués au bénéfice des orphelins.

Théâtre d'Orléans.

LES personnes qui désirent retenir des Loges pour la saison prochaine, sont informées que le Bureau du Théâtre sera ouvert le mardi et le vendredi de chaque semaine, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Par ordre du Directeur.
11 juin H. DUFFERE, contrôleur

LIQUIDATION—LIQUIDATION,
Positivement sans remise, à 25 pour 0/0 au-dessous des prix les plus réduits de la place.

A. GALEPPI,
161 rue de Chartres, encoignure Toulouse.

A l'honneur de prévenir le public qu'étant appelé en Europe pour affaires d'intérêt, il commencera une liquidation de tout son grand assortiment, consistant en plus de 60,000 rouleaux de papiers peints très bien assortis [illegible].
[illegible]

Vêtements d'hommes, de jeunes gens et d'enfants, Presque aux prix coûtant.
EXCELLENTE OCCASION.

ALFRED MUNROE & CO,
No 34, rue des Magasins,
Encoignure Gravier,

VENDRONT leur grand stock de vêtements d'été presque aux prix coûtant. Une réduction dans les pantalons, de 50 cts à $1. Une réduction dans les habits, de 50 cts à $1.
[illegible]
MALLES, VALISES, SACS DE VOYAGE et PARAPLUIES.
Un assortiment complet de vêtements en caoutchouc, couvertures de piano, [illegible]
Venez examiner et juger par vous-mêmes au MAGASIN A PRIX FIXES de
ALFRED MUNROE & Co,
No 34, rue des Magasins,
20 juin encoignure Nord-Est de la rue Gravier

Magasin de Marchandises sèches.

THEODORE DANZIGER.
Encoignure, Bourbon et Orléans, et No 97, rue du Chapitre.

Venant d'être reçus—
Toile et bobinet pour moustiquaires;
1000 douzaines serviettes [illegible], à $1 25 la douzaine, valant $2.
500 pièces toile d'Irlande, fin pur, qualité supérieure, à $7 la pièce.
Egalement—Un joli assortiment de véritables dentelles valenciennes.
A bien meilleur marché que de coutume.
Pour Deuil:
Mousselines de laine noire, Etamine noire, Barége et Jaconas.
20 ja THEODORE DANZIGER.

CLAUDE CONTOIS,
JARDINIER FLEURISTE
Et Entrepreneur de Jardins,
RUE BOURBON, No 268,
Entre St Philippe et Dumaine.
NOUVELLE-ORLEANS.

LES soussignés ont l'honneur d'informer les marchands et le public en général, qu'ils viennent d'être nommés par Mr E. Granier & Co, de Montpellier, leurs seuls agents pour le placement de leurs couvertures.
GRATIAA, COMMAGERE & CO,
20 ja 20, rue de la Douane

EN débarquement du navire Erie de New-York:
20 barils graines de Canarie,
A vendre par PABLO GELPI, 129 rue Vieille Levée

EN magasin et sous les clés de la douane—150½ pipes vin de Catalogne, très corsé
35 barils vin Oporto
6½ pipes Malvoisie supérieur,
25 balles de 15 mille bouchons pointus
15 do de 15 mille do réguliers
300 rames papier à cigarettes
20 grosses cartes à jouer (espagnoles)
20 livres de safran d'Espagne.
A vendre par PABLO GELPI, 129, Vieille-Levée

EN magasin—50½ pipes vin de Catalogne tr. corsé
25 barils whisky rectifié
100 caisses savons diverses marques
[illegible]
A vendre par PABLO GELPI, 129, Vieille-Levée

EN magasin et à vendre par les soussignés:
100 barriques bon vin rouge ordinaire
[illegible]
PAUL JUGE FILS & Co, 27 rue St-Louis

SOUS les clés de la douane:
[illegible]
PAUL JUGE FILS & Co.

A VENDRE—Une jolie petite famille d'esclaves—Une belle mulâtresse âgée d'environ 24 à 25 ans, parfaite blanchisseuse et repasseuse, domestique de maison parfaite, avec trois enfants, l'un âgé de 4 ans, l'autre de deux et le dernier de 9 mois. [illegible]
S'adresser rue de la Douane No 26, Barrey, courtier.

VANILLE—Une caisse vanille, à vendre par ROUSSIERE & Co, 16, rue Bienville

VIN en barriques et en caisses—30 barriques vin [illegible]
A vendre par E. VALETON & Co.

CAMILLE LACOSTE,
SUCCESSEUR DE
FERBOS & BORDELOIS,
IMPORTATEUR DE VINS, LIQUEURS ET EAUX DE VIE,
Et marchand de groceries en gros et en détail.
Encoignure Royale et Dumaine.

DIRECT—80 barriques vin de Bordeaux,
25 do de vin pour familles,
20 barriques vin St Julien Medoc,
15 do Château Margaux,
12 do Château Léoville,
15 do Château Latour,
200 caisses de 12 bouteilles vin St Julien Medoc,
100 do do Château Margaux
50 do do Léoville & Gruau Larose,
100 do do gd. vin Lafitte & Léoville,
150 do do blanc, Haut Sauterne & Barsac
[illegible] boîtes sardines à l'huile Rodel,
[illegible] do truffes de Rodel & Mallessart,
[illegible] do petits pois au naturel et au beurre,
[illegible] do champignons,
[illegible] do olives à l'huile Rodel,
[illegible] do pâtés truffés,
[illegible] do poissons divers à l'huile,
[illegible] do conserves de cerises,
[illegible] do asperges de choux,
[illegible] paniers huile d'olives de Champeau,
200 do do extra de Chauveville,
A vendre par CAMILLE LACOSTE,
Successeur de Ferbos & Bordelois
Encoignure Royale et Dumaine

Vente au rabais continuée.

LAZARE & LEVASSEUR,
8 et 10, rue de Chartres, près Canal.

SONT positivement décidés à réduire leur énorme fonds de leurs marchandises d'été jusqu'à la dernière VERGE. En conséquence ils engagent les dames et le public en général à profiter de leurs achats trop longtemps à des prix réduits [illegible].
Il ne nous reste plus qu'une caisse et demie de jaconas à 12½ cts la yarde.
LAZARE & LEVASSEUR,
8 et 10, rue de Chartres, près Canal

VIN de Catalogne très corsé—50 pipes;
50 barriques vin rouge St Julien, Margaux, etc
300 caisses do do
25 do do vin rouge vieux Château Bel-air
200 do vin blanc Sauterne et Barsac
200 do vin muscat Frontignan et Lunel
200 do de Vermouth Picard et Noilly
200 do de absinthe suisse Pernod, [illegible]
200 do de Saurajol, André & Co
100 do de fruits à l'eau-de-vie assortis,
25 do de fruits au jus;
[illegible] paniers Genièvre de Hollande,
25 quarts vin de Porto;
100 quarts et huitièmes cognac, Coutè & Marrie, Fguis Gérard, Pelleron, Eichard & Co. En magasin et sous les clés de la douane.
A vendre par J. VIOSCA Jr, 30, rue Conti

ATTENDU par le navire Léonce de Bordeaux:—
4 barriques vin rouge St Julien;
[illegible] barriques vin blanc Haut Sauterne;
300 caisses do do
1500 do de vin rouge St Julien, Margaux, St Estèphe
25 do de 50 demi boîtes sardines, Caillo jne.
25 do de 100½ do do do
4 boucauts Roullo en paletots;
1 do de eau-de-vie [illegible]
A vendre par J VIOSCA Jr, 30 Conti.

DIRECT—100 caisses 100½ boîtes sardines, 100 caisses 100½ do
de champagne en bouteilles et ½ bout.
200 paniers huile, en douane,
2 caisses truffes en demi boîtes,
20 barriques vin rouge bon ordinaire,
20 do do St Estèphe et St Julien supérieurs,
20 do do vieux St Julien et Margaux,
20 do do Haut Sauterne et Barsac, très vieux,
116 barils d'Oporto, article supérieur,
75 barils de Madère,
50 do sherry pale et foncé.
A vendre par GRATIAA, COMMAGERE & Co, 20, rue de la Douane

COGNAC et eaux-de-vie de La Rochelle—12 barils Cognac Larende, très vieux, supérieur,
20½ pipes eau-de-vie United Proprietors, Rochelle,
10½ do do do do
12½ do do Larende, Rochelle, 1re preuve,
20½ do do do do, dans les magasins de la Douane et à vendre par
GRATIAA, COMMAGERE & Co.

DAMEJEANNES—200 damejeannes de 5 gallons,
300 do de deux gallons,
250 do d'un do, à vendre par
GRATIAA, COMMAGERE & Co.

COUVERTURES—37 balles des couvertures bien connues de la manufacture de E. Granier, de Montpellier, à vendre par
GRATIAA, COMMAGERE & Co, 20 rue de la Douane

AUX AFFLIGES.

LE Dr WILSON, qui a été associé avec le Dr Ricord, de Paris, a pratiqué comme chirurgien aux hôpitaux St-Georges et St-Barthélemy, a exercé pendant dix ans dans les Etats de New York et du Sud, peut être consulté en anglais et en français sur toutes les maladies du système sexuel, à son cabinet, rue Dauphine, No 17, encoignure Canal, près l'Eglise. [illegible] de 4 à 8 heures, P. M.
Guérison complète de cancers, maux invétérés, ulcères, de tumeurs de toute espèce sans usage du bistouri. Propriétaire de l'élixir de Vénus, pour l'empêchement des maladies syphilitiques et la Gonorrhée.
Le Dr. Wilson n'emploie pas de mercure, et le traitement qu'il fait suivre ne cause aucun dérangement ni aucune interruption dans l'organisme.
Opérations chirurgicales de 1 à 3 heures tous les jours.

AMIDON de Malleurs—2 pipes d'amidon, en magasin et à vendre par P GUMA, enc. Canal et Tchoupitoulas

FRAMBOISES au jus—Reçu par le navire Comtesse venant de Bordeaux:
25 caisses fraises au jus, en bon état, à vendre à $6 50 la caisse, par DUNTZE & IKEN, Encoignure Royale et Conti

EN magasin et à vendre par les soussignés:
[illegible] barriques vin rouge ordinaire
125 do vin rouge Château Dillon
200 caisses do do do
50 barils vin blanc Haut Sauterne
50 do de vinaigre A. Expert
60 paniers guignolet d'Angers
50 caisses absinthe Suisse E. Pernod
250 paniers bouteilles vides
50 caisses vins de Bourgogne C. Marrey, et Cie
Liqueur Bénir
200 quarts pâtés truffés de Rodel
200 demi do do
25 barriques vin de Narbonne, très couvert
15 do de Bergerac
25 quarts Burgundy Port
100 paniers huile d'olive J. Plagniol
50 caisses muscat
60 do de sardines à l'huile
C. GAVAROC & Co, 144 rue Royale

SOUS les clés de la douane—12¼ et 20¼ cognac Moserin 1844 et 1850
27½ cognac Cosq père & fils 1846
20½ et 29½ do do 1850
14½ cognac Achille Petit 1850
11½ do J. B Baron 1846
25½ et 4½ cognac, W. Leroy & Co
30½ eau de vie Rochelle, Royer
10½ et 17½ do do Pellot
6½ cognac M. Castillon Jne 1826
A vendre par C. GAVAROC & Co, 144, rue Royale

ARRIVÉ par le navire Barney, attendu de Bordeaux—800 barriques vin rouge
300 caisses vin rouge
300 caisses vin blanc
20 barils de do
100 caisses absinthe suisse
100 caisses muscat de Lunel
A vendre par C GAVAROC & Co, 144 rue Royale

ARRIVÉ par le navire Lorena, attendu de Bordeaux
200 barriques vin rouge
150 caisses vin rouge
450 do vin blanc
20 barils do
15 quarts eau-de-vie Guillemont
25 do de Sapar
50 barriques vin rouge, au dessous de l'ordinaire
200 caisses do do
50 barriques Château Dillon.
A vendre par C. GAVAROC & Co, 144 rue Royale

EN débarquement du navire [illegible], à vendre par W F VANDENBUSCHE & Co, No 73, rue Tchoupitoulas:
300 caisses sardines, 1/2 et 1/4 boîtes
100 do vin blanc Haut Sauterne
1500 do de vin rouge, Léoville, Margaux, Lafitte, etc.
100 futailles eau de vie cognac La Rochelle
200 do huile de la vierge de Bastia, huile de la cuite
1000 caisses vitres françaises pour fenêtres, grandeurs assorties
250 caisses bi-carbonate de soude, Hutchinsons & Earle.

SUPREME CONSEIL
DES SOUV.·. GRANDS INSPECTEURS GENERAUX
DU RITE ANCIEN ET ACCEPTÉ
Pour la Juridiction Méridionale des Etats-Unis.
GRAND ORIENT DE CHARLESTON.

A une réunion spéciale de ce Suprême Conseil, à l'Orient de Charleston, près le B.·. A.·. et sous la voûte C.·., le 23e jour du mois de "Sivan" A.·. M.·. 5617, correspondant au 15 de Juin A.·. L.·. 5857, il a été décrété que le balustre ou proclamation ci-dessous fût signé par le T.·. P.·. S.·. Grand-Commandeur et par l'Ill.·. Secrétaire Général du S.·. E.·. et publié pour la gouverne de ceux que cela peut concerner.

Extrait des minutes,
ALBERT G. MACKEY, M. D. 33e, Sec.·. Gen.·. du S.·. E.·.

AD UNIVERSI TERRARUM ORBIS SUMMI ARCHITECTI GLORIAM.

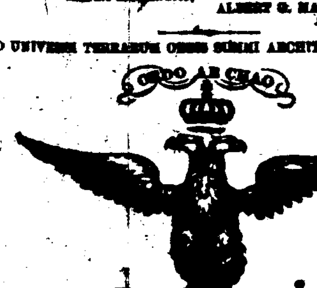

A tous Illustres Princes et Chevaliers, Grands, Ineffables et Sublimes Maçons de tous les Degrés Anciens et Modernes, répandus sur la surface des deux hémisphères, qui ces présentes verront, SALUT:

Attendu que nous avons été informés que l'on a récemment organisé ou cherché à organiser, en la ville de la Nouvelle-Orléans, un corps se donnant le titre de "Suprême Conseil des Souv.·. Grands Inspecteurs Généraux du Rite Ecossais, Ancien et Accepté," dont les individus suivants sont désignés comme officiers et membres, à savoir: J. Foulhouze, G.·. C.·.—T. Wharton Collens, L.·. G.·. C.·.—Louis Dufau, Sec.·. Gén.·.—Joseph Lisbony, G.·. Or.·.—J. B. Faget, G.·. Trés.·. et J. J. E. Massicot, G.·. C.·. des G.·.

SAVOIR FAISONS que le Suprême Conseil pour la Juridiction Méridionale considérant au-dessous de sa dignité de reproduire encore les arguments et les raisons multiples sur lesquels, en d'autres occasions, il s'est appuyé pour démontrer victorieusement l'illégalité d'une pareille organisation ayant pour but d'attaquer les prérogatives qui lui sont garanties par la Constitution ainsi que par les statuts et règlements du Rite; considérant, en outre, que ces arguments et ces raisons ont été dernièrement présentés de la manière la plus claire et la plus péremptoire par notre fidèle et Ill.·. F.·. C. Samory, dans le discours prononcé par lui le 15 Février dernier, en présence des Maçons de la Nouvelle-Orléans;

A ces causes, ce Suprême Conseil se bornera, dans cette circonstance, à déclarer que le soi-disant "Suprême Conseil de la Louisiane," dont James Foulhouze se dit le Grand Commandeur, n'est qu'une tentative nouvelle pour faire revivre des prétentions depuis longtemps abandonnées comme incompatibles avec les Constitutions de 1786 qui sont la Loi fondamentale du Rite Ancien et Accepté:

Et le Suprême Conseil pour la Juridiction Méridionale, en Assemblée solennelle, dénonce par ces présentes le SOI DISANT Suprême Conseil de la Louisiane, dont James Foulhouze se dit le Grand Commandeur, et le déclare ILLEGITIME, ILLEGAL et CLANDESTIN; il ordonne aux Maçons de sa Juridiction et prévient fraternellement ceux des autres Juridictions de n'avoir aucun rapport Maçonnique avec ce Corps illégitime ou avec les Conseils, Chapitres ou Loges que le dit Corps pourrait organiser, et ce, sous les peines les plus sévères en cas de désobéissance:

Et attendu qu'une organisation ILLEGITIME et IRREGULIERE, dépourvue, comme celle-ci, de tout élément de vie, ne reposant sur aucune Loi constitutionnelle, non-reconnue par aucun des Suprêmes Conseils du Monde, ne peut espérer prolonger son existence qu'en provoquant une lutte active et continue, le Suprême Conseil de la Juridiction Méridionale requiert ses frères de la Nouvelle-Orléans, chez qui ce fantasque projet a vu le jour, et leur conseille de n'entamer aucune polémique avec ses fauteurs, et de traiter cette organisation ainsi que celle de tous autres corps établis par elle, avec le silence du mépris que mérite justement une tentative stupide qui n'a pour but que de troubler la paix et l'harmonie dont jouit la Maçonnerie en Louisiane.

Par ordre du Suprême Conseil,
JOHN H. HONOUR,
R.·. †.·. K.H.·. S.·. P.·. R.·. S.·. S.·. G.·. I.·. G.·. 33e, T.·. P.·. S.·. G.·. Commandeur.
ALBERT G. MACKEY, M. D.
R.·. †.·. K.H.·. S.·. P.·. R.·. S.·. S.·. G.·. I.·. G.·. 33e, Secrétaire Général du S.·. E.·.